

Moniteur de football

RNCP35613 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/05/2021
Date d'échéance	19/05/2023

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF · SIRET : 30374248000062

Partenaires habilités

40 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation et 21 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS RACING CLUB STRASBOURG FOOTBALL	42196176400014	Former
ASS TOULOUSE FOOTBALL CLUB	77694599000062	Former
ATHLETIC CLUB AJACCIEN ACA FOOTBALL	43827249400016	Former
DIJON FOOTBALL COTE D'OR	41981847100015	Former
ESPERANCE SPORTIVE TROYES AUBE CHAMPAGNE	34086645800029	Former
FOOTBALL CLUB LORIENT BRETAGNE SUD	38156683500025	Former
INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL	51471235500015	Former et organiser l'évaluation
LA BERRICHONNE FOOTBALL	40213908300016	Former
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL	77982570200052	Former et organiser l'évaluation
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL	77832952400061	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 40 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35613-moniteur-de-football/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification a pour objectif d'encadrer l'activité du football contre rémunération dans les clubs amateurs affiliés au sein de la Fédération Française de Football.

Elle est la première qualification de la filière football permettant l'enseignement, l'animation ou l'encadrement contre rémunération de l'activité dans le champs du football.

Cette certification fait par ailleurs partie intégrante de la filière de formation de la FFF et permet d'accéder aux diplômes supérieurs tels que le TFP d'Entraîneur de Football, le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de

l'Education Physique et Sportive mention Football, le TFP d'Entraîneur Formateur de Football et le TFP d'Entraîneur Professionnel de Football.

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.

Il est en capacité de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges).

- Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.

Il est en capacité de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif :

- Appliquer les règles de sécurité en respectant les normes fédérales et la réglementation en vigueur ;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'encadrement dans le cadre de la pratique du football en sécurité ;
- Contribuer au projet associatif du club ou de la structure en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités du Moniteur de Football s'exercent dans le cadre associatif au sein des clubs de football affiliés à une association membre de la FIFA, dans toute structure de niveau amateur dépendant d'une association membre de la FIFA, au sein de structures du secteur associatif, et dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat.

Au 31 décembre 2019

14 914 clubs de Football sont affiliés à la F.F.F. et représentent le lieu d'exercice le plus fréquent du Moniteur de Football. Au total, ces clubs comptaient 2 123 56 licencié(e)s et environ 100 000 équipes à encadrer.

La plupart de ces clubs constituent le cadre d'exercice du Moniteur de Football puisque ce diplôme de niveau 4 est le premier diplôme professionnel de la F.F.F., destiné aux éducateurs des clubs amateurs.

Dans ces clubs de football, on dénombrait à ce jour 3 003 entraîneurs sous licence technique dont le diplôme le plus haut est celui du TFP de Moniteur de Football.

Les Moniteurs de Football peuvent également exercer leur activité dans les écoles maternelles et élémentaires, conformément à une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale reconnaissant les titulaires du TFP Moniteur de Football comme intervenants extérieurs en EPS pouvant être agrémentés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Moniteur de football

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives (APS) est une profession réglementée par le Code du Sport.

Code du Sport, article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, Titre à Finalité Professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles dans les conditions prévues à l'article L 6113.5 du code du travail (...) »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Etre âgé de 16 ans révolus ;
- Etre licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours ;
- Etre titulaire du module santé-sécurité,
- Etre titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de Football,
- Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé de 7 personnes :

- Le Président de la Ligue Régionale ou son représentant,
- Le Directeur Technique National du football de la F.F.F. ou son représentant, Président du jury,
- Deux Cadres Techniques de la F.F.F., désignés par le DTN ou son représentant,
- Une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant,
- Une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux,
- Une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles.

La moitié (50%) du jury plénier doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.

Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions.

Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 7 personnes. La moitié (50%) du jury plénier doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 843 €
Selon la branche	4 500 € – 7 170 €
Prise en charge	Branches concernées
5 843 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 930 €	CPNEF Sport
5 419 €	CPNE Travail Temporaire
4 500 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	19/05/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/05/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	961	54	86 %	—
2018	865	47	89 %	29 %
2017	845	54	87 %	33 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP15159

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://maformation.fff.fr/formation/7-brevet-de-moniteur-de-football.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35613/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	255
Parcours menés à terme	448
Taux d'achèvement	176 %
Période	02/2022 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	698
Montant total engagé	903 908 €
Coût moyen par dossier	1 295 €
Durée moyenne	336 h
Période	02/2020 – 05/2023
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	2 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	1 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.